

Image not found or type unknown



Redevance parkings attribue mais restant parties communes

Par **mamieblue**, le **06/06/2018 à 11:28**

bonjour le syndic veut instaurer une redevance annuelle pour occupation d'une place de parking d'un droit d'usage mais resterons partie commune nous payons déjà les parkings collectifs dans nos charges. rnrnma question est: le syndic peut-il décider seul sans consultations ni du CS ni des copropriétaires. de mettre cette redevance en application le syndic reste sourd à mes demandes d'infos. rnmrc i cordialement

Par **Lag0**, le **06/06/2018 à 11:38**

Bonjour, rnrn[citation]ma question est: le syndic peut-il décider seul[/citation] rnrnBien sûr que non ! rnrnLe syndic n'a aucun pouvoir de décision sur la vie de la copropriété. Seule l'AG peut prendre ce genre de décision.